AD ANTAGE

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

MEDIUM ACTIVATOR - 2.1 QUICK F Identificateur du produit

Autres movens d'identification

Code de produit AD-592-16

Utilisation recommandée Automotive Refinish Hardener/Activator Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société ADVANTAGE REFINISH PRODUCTS

Adresse a division of IAMG/International Autobody Marketing Group

1505 N. Hayden Road

Suite 111

Scottsdale, Arizona 85257

États-Unis

Assistance générale 1-87-REFINISH Téléphone

Site Web www.advantagerefinish.com

Courriel Non disponible.

Numéro de téléphone CHEMTREC 1-800-424-9300

d'urgence

2. Identification du/des danger(s)

Dangers physiques Liquides inflammables Catégorie 2 Toxicité aiguë, inhalation Catégorie 4 Risques pour la santé Toxicité aiguë, orale Catégorie 3 Corrosion et/ou irritation de la peau Catégorie 2 Lésion/irritation grave des yeux Catégorie 2A Sensibilisation, respiratoire Catégorie 1

Sensibilisation, cutanée Catégorie 1 Mutagénécité de la cellule germinale Catégorie 1B Cancérogénicité Catégorie 1B

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles, exposition unique

Catégorie 3 - effets narcotiques

Catégorie 3

Risques pour l'environnement

Dangereux pour le milieu aquatique, danger

aigu

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 3

long terme

Définition des dangers selon

I'OSHA

Non classé.

Éléments d'étiquetage



Mot indicateur

Mention de danger

Liquide et vapeurs très inflammables. Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Toxique par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Nocif pour les organismes aquatiques Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseil de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir à lécart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Lavez vigoureusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention

En contact avec la peau (ou les cheveux): Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. En cas d'inhalation: Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. En contact avec les yeux: Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Appeler un centre antipoison/médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. En cas de symptômes respiratoires: appeler un centre antipoison/médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'incendie: utiliser un agent d'extinction approprié.

Entreposage

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)

Un liquide inflammable accumulant la statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides

et les vapeurs. Peut provoquer des incendies instantanés ou des explosions.

Renseignements supplémentaires

98.29 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue. 49.06 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue. 95.63 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë pour le milieu aquatique est inconnue. 95.42 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité à long terme pour le milieu aquatique est inconnue.

3. Composition/Information sur les composants

Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
homopolymer of HDI		28182-81-2	40 to <50
Acétate de méthyl		79-20-9	20 to <30
1,2,4-triméthylbenzène		95-63-6	1 to <5
SOLVANT NAPTHA AROMATIQUE LÉGER		64742-95-6	1 to <5
Acétate de n-butyle		123-86-4	1 to <5
cumène		98-82-8	0.1 to <1
Autres composés sous les niveaux déclarabl	es		20 to <30

^{*} Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Recourir à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve de retenue ou de tout autre appareil respiratoire et

médical approprié. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact cutané Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon.

Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant de les porter

à nouveau.

Contact avec les yeux. Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles

cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une

irritation se développe et persiste.

Ingestion Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de malaise.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Difficultés respiratoires. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas de brûlure : laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Tenir toute victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Informations générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser un produit chimique en poudre, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.

Méthodes d'extinction inappropriées

Eau. Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lorsque du remplissage de contenants correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

Risques d'incendie généraux

Liquide et vapeurs très inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Transfert par moyen mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre contenant approprié pour la récupération ou l'élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé.

Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Absorber avec de la terre, du sable ou une autre substance non-combustible le produit et transférer le tout dans des conteneurs en vue d'une mise au rebut ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

7. Manipulation et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant. Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Si possible, manipuler dans un système clos. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), "Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents" (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), "Recommended Pratice on Static Electricity" (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, "Code national de l'électricité".

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité Garder sous clef. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éliminer les sources d'inflammation. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le contenant et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Туре	Valeur
Acétate de méthyl (CAS	PEL (limite	610 mg/m3
79-20-9)	d'exposition	•
	admissible)	
		200 ppm
Acétate de n-butyle (CAS	PEL (limite	710 mg/m3
123-86-4)	d'exposition	
	admissible)	450
(0.4.0.00.00.0)	DEL ALLE	150 ppm
cumène (CAS 98-82-8)	PEL (limite d'exposition	245 mg/m3
	admissible)	
	adiffissible)	50 ppm
		ου μριτι
ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'ex	•	W.L.
Composants	Туре	Valeur
1,2,4-triméthylbenzène	TWA	25 ppm
(CAS 95-63-6)		
Acétate de méthyl (CAS	STEL	250 ppm
79-20-9)		
	TWA	200 ppm
Acétate de n-butyle (CAS	STEL	200 ppm
123-86-4)	T14/4	450
	TWA	150 ppm
cumène (CAS 98-82-8)	TWA	50 ppm
		poche des dangers des produits chimiques).
Composants	Туре	Valeur
1,2,4-triméthylbenzène	TWA	125 mg/m3
(CAS 95-63-6)		-
		25 ppm
Acétate de méthyl (CAS	STEL	760 mg/m3
79-20-9)		
		250 ppm
	TWA	610 mg/m3
		200 ppm
Acétate de n-butyle (CAS	STEL	950 mg/m3
123-86-4)		-
		200 ppm
	TWA	710 mg/m3
		150 ppm

Valeurs limites biologiques

cumène (CAS 98-82-8)

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

245 mg/m3

50 ppm

Directives au sujet de l'exposition

États-Unis - LEMT pour la Californie : Désignation cutanée

cumène (CAS 98-82-8) Peut être absorbé par la peau.

TWA

États-Unis - Substances dangereuses au Minnesota : Une désignation cutanée s'applique cumène (CAS 98-82-8)

La désignation de peau s'applique

US - Tennessee OELs: Désignation de la peau

cumène (CAS 98-82-8) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques) du NIOSH:

Désignation cutanée

cumène (CAS 98-82-8) Peut être absorbé par la peau.

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

cumène (CAS 98-82-8) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles techniques appropriés

Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent

être indiqués par le fournisseur de gants.

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. **Autre**

Protection respiratoire Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive.

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

Considérations d'hygiène

générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Liquide. **Forme** Liquide.

Couleur Incolore transparent ou presque incolore

Odeur De solvant.

Seuil de perception de l'odeur Non disponible. Non disponible. pН

Point de fusion/point de

congélation

-98 °C (-144.4 °F) estimation

Température d'ébullition

initiale et intervalle d'ébullition

56.8 °C (134.24 °F) estimation

Point d'éclair -10.0 °C (14.0 °F) estimation

Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

3.1 % estimation

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

16 % estimation

Limite d'explosivité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosivité -

supérieure (%)

Non disponible.

231.81 hPa estimation Tension de vapeur

Densité de la vapeur Non disponible. Non disponible. Densité relative

Solubilité(s)

Solubilité (eau) Non disponible. Coefficient de répartition Non disponible.

(n-octanol/eau)

Température 454.44 °C (850 °F) estimation

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

Autres informations

Densité 9.13 lbs/gal

Inflammable IB estimation Classe d'inflammabilité

Pourcentage de matières

volatiles

38.22 %

1.1 Densité

COV 0.6 lbs/gal Substance

0.9 lbs/gal Réglementaire

68 g/l Substance 106 g/l Réglementaire

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales. Risque de réactions

dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Éviter les Conditions à éviter

températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Nitrates.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Toxique par inhalation. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête.

Nausée, vomissements. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des

difficultés respiratoires par inhalation.

Contact cutané Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux. Provoque une sévère irritation des yeux. Ingestion Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques,

chimiques et toxicologiques

Maux de tête. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Nausée, vomissements. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Difficultés respiratoires. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite.

Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Toxique par inhalation. Nocif par contact cutané. Effets narcotiques. Peut provoquer une allergie

cutanée.

Résultats D'essais Composants **Espèces**

1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6)

Aiguë

Cutané

DL50 Lapin > 3160 mg/kg

Inhalation

CL50 Rat > 2000 ppm, 48 heures

Orale

DL50 Rat 6 g/kg

Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)

<u>Aiguë</u> **Orale**

DL50 Lapin 3.7 g/kg

Espèces Résultats D'essais Composants

Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)

Aiguë

Inhalation

CL50 Rat Wistar 160 mg/l, 4 heures

Orale

Rat **DL50** 14000 mg/kg

cumène (CAS 98-82-8)

Aiguë

Inhalation

CL50 Rat 8000 ppm, 4 heures Souris 2000 ppm, 7 heures

24.7 mg/l, 2 heures

Orale

DL50 Rat 1400 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la

Provoque une irritation cutanée.

peau

Lésion/irritation grave des

Provoque une sévère irritation des yeux.

yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation des voies

respiratoires

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par

inhalation.

Sensibilisation de la peau

Mutagénécité de la cellule

germinale

Peut provoquer une allergie cutanée. Peut induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

cumène (CAS 98-82-8) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Peut causer de la somnolence et des étourdissements.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition unique

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition répétée Risque d'aspiration

N'est pas un danger d'aspiration.

Effets chroniques

Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets

chroniques.

12. Informations écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Composants		Espèces	Résultats D'essais
1,2,4-triméthylbenzèr	1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6)		
Aquatique			
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	7.19 - 8.28 mg/l, 96 heures
Acétate de méthyl (C	AS 79-20-9)		
Aquatique			
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	295 - 348 mg/l, 96 heures

^{*} Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Composants		Espèces	Résultats D'essais	
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)				
Aquatique				
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	17 - 19 mg/l, 96 heures	
cumène (CAS 98-82-8	3)			
Aquatique				
Crustacés	CE50	Crevette de marais salants (Artemia sp.)	3.55 - 11.29 mg/l, 48 heures	
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	2.7 mg/l, 96 heures	

^{*} Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bio-accumulation

Potentiel de bio-accumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Acétate de méthyl 0.18
Acétate de n-butyle 1.78
cumène 3.66

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche

d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de

réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Ne pas laisser la substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les

conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Règlements locaux Détruire conformément à

d'élimination toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit

peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son

contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminésComme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés

vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

DOT

Numéro ONU UN1263

Désignation officielle de

transport de l'ONU

Peinture, Matière relative à la peinture

Classe(s) de danger relatives au transport

Classe 3
Danger subsidiaire Label(s) 3
Groupe d'emballage II

Précautions particulières

pour l'utilisateur

Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

Dispositions particulières IB2, T7, TP1, TP8, TP28

Exceptions liées au

150

conditionnement

Conditionnement autrement 202

qu'en vrac

Conditionnement en vrac 242

IATA

UN number UN1263

UN proper shipping name Paint, Paint Related Material

Transport hazard class(es)

Class 3 Subsidiary risk П Packing group **Environmental hazards** No. **ERG Code** 3H

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo

aircraft

Allowed.

Cargo aircraft only

Allowed.

IMDG

UN1263 **UN** number

UN proper shipping name Transport hazard class(es) Paint, Paint Related Material

3 **Class** Subsidiary risk Ш Packing group

Environmental hazards

Marine pollutant No. F-E, S-E **EmS**

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon Indéterminé.

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

DOT



IATA; IMDG



15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales

des Etats-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la

définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

Tous les éléments sont inscrits dans l'inventaire TSCA (Toxic Substance Control Act - É.-U.) de l'EPA (Environmental Protection Agency - É.-U.).

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)

Inscrit.

Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4) Inscrit. cumène (CAS 98-82-8) Inscrit.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Danger immédiat - Oui Risque différé - Oui Danger d'incendie - Oui Danger lié à la pression - Non Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux

Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids.
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	1 to <5
cumène	98-82-8	0.1 to <1

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

cumène (CAS 98-82-8)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act

Non réglementé.

(SDWA - loi sur l'eau

potable sûre)

États-Unis - Réglementation des états

États-Unis - Substances contrôlées de la Californie Département de la justice de la CA (California Health and Safety Code Section 11100)

Non inscrit.

US. California. Candidate Chemicals List. Safer Consumer Products Regulations (Cal. Code Regs, tit. 22, 69502.3, subd. (a))

1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6)

cumène (CAS 98-82-8)

SOLVANT NAPTHA AROMATIQUE LÉGER (CAS 64742-95-6)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts - liste des substances

1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6)

Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)

Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)

cumène (CAS 98-82-8)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6)

Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)

Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)

cumène (CAS 98-82-8)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6)

Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)

Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)

cumène (CAS 98-82-8)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6)

Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)

cumène (CAS 98-82-8)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT: Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer.

Toxicité pour les micro-organismes : valeur LD50

cumène (CAS 98-82-8) Inscrit: April 6, 2010

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de publication 04-mai-2015

Version n° 01

Classification HMIS® Santé: 3*

Inflammabilité: 3 Danger physique: 0

Classements NFPA Santé: 3

Inflammabilité: 3 Instabilité: 0

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. Les renseignements contenus dans le présent document sont fondés sur des données jugées fiables et le fabricant rejette toute responsabilité encourue à la suite de leur utilisation ou de toute confiance placée sur ceux-ci. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. Ces renseignements de sécurité ne constituent pas une licence d'utilisation de ce produit telle que revendiquée par un brevet d'une tierce partie. Seul l'utilisateur doit finalement établir si une utilisation envisagée de ce produit transgresse un tel brevet et nécessite ainsi l'obtention des licences requises.

Informations sur la révision

Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise

Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples